

Délibération n° 2026-141

**Délibération portant sur l'avenue Brémontier Tranche 2 – convention Voie nouvelle
avec la commune de Parentis en Born**

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : 39

Pour : 38

Contre :

Blanc :

Abstention : 1

Rapporteur : Monsieur Bernard COMET

La communauté de communes des Grands Lacs et la commune de Parentis-en-Born ont décidé de réaliser le réaménagement de l'avenue Brémontier entre le carrefour à feux et le giratoire de Super U ainsi que du contour du centre administratif.

La couche de roulement de cet axe est aujourd'hui fortement dégradée ainsi que les trottoirs rendant les mobilités douces compliquées. Ces phénomènes entraînent des problèmes de sécurité, sachant que la voie précitée n'offre à ce jour aucun itinéraire sécurisé pour les vélos.

Afin d'atteindre un apaisement de la circulation et une sécurisation des mobilités douces, le programme de travaux prévoit sur cet axe :

- Le redimensionnement de la chaussée à 6 m,
- La création de trottoirs aux normes accessibilité,
- La création d'un nouveau carrefour giratoire,
- La création de dispositifs de sécurité,
- La création d'un itinéraire cyclable,
- La réhabilitation du parking du centre administratif,
- La réhabilitation du lieu de vie central du centre administratif,
- La réhabilitation de l'avenue Darmuzey,
- La reprise du réseau pluvial,
- La végétalisation du projet,
- Le remplacement et l'adaptation au projet de l'éclairage public.

La convention présentée en annexe de la présente délibération, fixe les conditions de financement du présent projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 38 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver la convention de financement présentée et annexée,
- D'autoriser la Présidente à signer cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance

Adrien FÈRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/04/26

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260707-2026-141-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026